

**MASTER 1 DROIT ECONOMIE GESTION
MENTION DROIT NOTARIAL, IMMOBILIER
ET DU PATRIMOINE
SEMESTRE 1
SESSION DE RATTRAPAGE
LUNDI 13 JUIN 2016
9 H à 12 H 30**

**Chaque étudiant devra remettre 3 copies [éventuellement blanche(s)]
à la fin de l'épreuve.**

Résultats session 1 (écrit ou oral)	Composition en session 2
Echec dans 1 matière	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans sa matière en échec. - Il peut choisir de composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans 1 ou 2 matières [CM ou CM + TD] validées* (Matière Joker).
Echec dans 2 matières	- L'étudiant doit composer obligatoirement dans ses 2 matières en échec. - Il peut choisir de composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée (Matière Joker). - Il peut renoncer à composer dans une matière [CM ou CM + TD] validée* (Matière Joker).
Echec dans 3 matières (ou plus)	L'étudiant doit composer obligatoirement dans 2 matières en échec et dans 1 autre matière [CM ou CM + TD] (déjà validée ou en échec) qu'il choisit librement.

***Si l'étudiant choisit de ne pas composer dans une "Matière Joker", il devra rendre une copie portant la mention :**

"Je renonce à ma Matière Joker"

L'étudiant disposera de 3 jeux d'étiquettes libellées

« épreuve 1 »,

« épreuve 2 »,

« épreuve 3 ».

DANS CHAQUE MATIÈRE, IL DOIT COMPOSER SUR UNE COPIE DIFFÉRENTE.

Sur chaque copie, il collera les étiquettes d'un jeu et indiquera **le libellé de la matière** dans laquelle il aura choisi de composer ainsi que, le cas échéant, **le numéro du sujet**.

➤ **ATTENTION : LES COPIES NE PORTANT PAS LE LIBELLÉ DE LA MATIÈRE NE POURRONT PAS ÊTRE CORRIGÉES.**

AUCUN DOCUMENT N'EST AUTORISÉ

DROIT PATRIMONIAL NOTARIAL

Sujet : Le rapport des libéralités.

DROIT NOTARIAL DES AFFAIRES

Sujet : La situation des créanciers postérieurs au cours de la procédure de sauvegarde.

FISCALITE DE L'ENTREPRISE ET ENREGISTREMENT

Sujet : Le droit de l'enregistrement et la vente d'immeuble.

CONTRATS IMMOBILIERS 1

Traitez, au choix, **l'un** des deux sujets suivants :

Sujet n° 1 :

La liberté de vendre, de ne pas vendre ou d'acheter un immeuble.

Sujet n° 2 :

Le compromis de vente immobilière.

DROIT DE L'URBANISME

Traitez, au choix, **l'un** des deux sujets suivants :

Sujet n° 1 :

Les phases d'élaboration du PLU.

Sujet n° 2 :

La commercialisation des lots du lotissement.

DROIT RURAL

Sujet : Traitez les **trois** questions suivantes :

- ❖ Quelle est la définition des activités agricoles ?
- ❖ Peut-on céder un bail rural ?
- ❖ Dans quels cas la SAFER peut-elle exercer son droit de préemption ?